conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Code du produit : 0893 114 112

Identifiant Unique De Formu: CA21-J0K4-2000-GXJ9

lation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

Revêtements en phase solvant

Utilisation professionnelle du produit

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Würth France

Z.I.Ouest, Rue Georges Besse

67158 Erstein

Téléphone : +33 (0)388 64 53 00

Téléfax +33 (0)388 64 62 00

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : prodsafe@wuerth.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France) +33 (0)1 45 42 59 59. Nancy Anti-poisons Center (24/7) +33 (0)3 83 32 36 36 bnpc@chu-nancy.fr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition unique, Catégorie 3

H336: Peut provoguer somnolence ou vertiges.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles :

sur les Dangers

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer

dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute

autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Acétone

Acétate de n-butyle

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version Date de révision: 10.2 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
Acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 30 - < 50
Acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 30 - < 50
Zinc	7440-66-6 231-175-3 030-001-01-9 01-2119467174-37	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ————————————————————————————————————	>= 2,5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beau-

coup d' eau.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec les

veux

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-

coup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Enlever toute source d'ignition.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le reiet dans l'environnement.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à

huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Enlever avec un absorbant inerte.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

risée.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide

d'un absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appli-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

quer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE

L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équippé d'une ventilation

par aspiration antidéflagrante.

Conseils pour une manipula:

tion sans danger

Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Éviter de respirer les aérosols.

Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étin-

celles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre

source d'ignition.

Mesures d'hygiène

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au

frais. Protéger du rayonnement solaire.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.09.2021 10.2 11.04.2022

10660120-00008 Date de la première version publiée:

05.07.2012

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Substances et mélanges autoréactifs

Peroxydes organiques

Oxydants

Matières solides inflammables

Liquides pyrophoriques

Matières solides pyrophoriques

Substances et mélanges auto-échauffants

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent

des gaz inflammables

Explosifs Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Acétate de n-	123-86-4	STEL	150 ppm	2019/1831/E
butyle			723 mg/m3	U
	Information s	rmation supplémentaire: Indicatif		
		TWA	50 ppm	2019/1831/E
			241 mg/m3	U
	Information s	Information supplémentaire: Indicatif		
		VME	150 ppm	FR VLE
			710 mg/m3	
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	200 ppm	FR VLE
			940 mg/m3	
	Information s	upplémentaire: Vale	urs limites indicatives	
Acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m3	2000/39/EC
	Information s	Information supplémentaire: Indicatif		
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 2.420 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	500 ppm	FR VLE
			1.210 mg/m3	
	Information s	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		
Butane	106-97-8	VME	800 ppm	FR VLE
			1.900 mg/m3	
	Information s	upplémentaire: Vale	urs limites indicatives	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.09.2021 10.2 11.04.2022 Date de la première version publiée:

05.07.2012

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	600 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	600 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	300 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	300 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	300 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	300 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	35,7 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	35,7 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	11 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé- miques	11 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Contact avec la	Long terme - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consomma-	Contact avec la	Aigu - effets systé-	6 mg/kg
	teurs	peau	miques	p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Aigu - effets systé- miques	2 mg/kg p.c./jour
Acétone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1210 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2420 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	186 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	200 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	62 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	62 mg/kg p.c./jour
Zinc	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg p.c./jour

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.09.2021 10.2 11.04.2022 Date de la première version publiée:

05.07.2012

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Acétate de n-butyle	Eau douce	0,18 mg/l
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	35,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,098 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,09 mg/kg poids
		sec (p.s.)
Acétone	Eau douce	10,6 mg/l
	Eau de mer	1,06 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	21 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	30,4 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	3,04 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	29,5 mg/kg poids
		sec (p.s.)
Zinc	Eau douce	20,6 μg/l
	Eau de mer	6,1 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 μg/l
	Sédiment d'eau douce	117,8 mg/kg
	Sédiment marin	56,5 mg/kg
	Sol	35,6 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équippé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Lunettes de protection

L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 10 min Épaisseur du gant : 1 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 374

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits

chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du

corps

Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du

potentiel d'exposition locale.

Porter les équipements de protection individuelle suivants: Si l'évaluation démondre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement

protecteur antistatique retardateur de flamme.

Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers,

bottes, etc.).

Protection respiratoire Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

> disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

ser une protection respiratoire.

L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 137

Filtre de type Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique Aérosol contenant un gaz liquéfié

Propulseur Butane, Propane

Couleur argent

Odeur de solvant, d'acétone

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) Aérosol extrêmement inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

12,9 % (v)

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : 2,4 % (v) / Limite d'inflammabilité infé-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

rieure

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

: 540 °C

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : partiellement miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité : 0,76 g/cm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Taux d'évaporation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aérosol extrêmement inflammable.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. En cas de hausse de température, risque d'éclatement des

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies

Inhalation

d'exposition probables

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétate de n-butyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 21,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Acétone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 76 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): 7.426 mg/kg

Zinc:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

12 / 26

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version Date de révision: 10.2 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,41 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants:

Acétate de n-butyle:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Acétone:

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Acétate de n-butyle:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Acétone:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Zinc:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétate de n-butyle:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : négatif

Acétone:

Type de Test : Test de Maximalisation Voies d'exposition : Contact avec la peau Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétate de n-butyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Acétone:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Zinc:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétone:

Espèce : Souris

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 424 jours Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétate de n-butyle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur) Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Acétone:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

génération Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Acétate de n-butyle:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Acétone:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Acétate de n-butyle:

Espèce : Rat NOAEL : 2,4 mg/l

Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 90 jours

Acétone:

Espèce : Rat

NOAEL : 900 mg/kg

LOAEL : 1.700 mg/kg

Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 90 jours

Espèce : Rat NOAEL : 45 mg/l

Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 8 Sem.

Zinc:

Espèce : Rat NOAEL : 31 mg/kg Voie d'application : Ingestion

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

Durée d'exposition : 90 jours

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétone:

La substance ou le mélange est préoccupant du fait de la présomption qu'il présente un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Acétate de n-butyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 18 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia sp. (Daphnie sp.)): 44 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 397

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 196

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

Toxicité pour les microorga-

nismes

CI50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 356

ma/l

Durée d'exposition: 40 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 23,2 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Acétone:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5.540 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 8.800 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

7.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50: 61.150 mg/l

Durée d'exposition: 30 min

Méthode: ISO 8192

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: >= 79 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Zinc:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,78 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,83 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,15

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les microorga-

nismes

1

CE50: 5,2 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,199 mg/l

Durée d'exposition: 30 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,1 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Acétate de n-butyle:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 83 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Acétone:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 91 % Durée d'exposition: 28 jr

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Acétate de n-butyle:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,3

Acétone:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -0,27 - -0,23

Zinc:

Bioaccumulation Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 177

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

cation

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être

dangereux.

Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser

et causer des blessures et / ou la mort.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé. Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz

propulseur)

Code des déchets

: Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

produit usagé

14 06 02, autres solvants et mélanges de solvants halogénés

produit inutilisé

14 06 02, autres solvants et mélanges de solvants halogénés

emballages souillés

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1950
ADR : UN 1950
RID : UN 1950
IMDG : UN 1950
IATA : UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : AÉROSOLS
ADR : AÉROSOLS
RID : AÉROSOLS
IMDG : AEROSOLS

(Zinc)

IATA : Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 2
ADR : 2
RID : 2
IMDG : 2.1
IATA : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1 Code de restriction en tun- : (D)

nels

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Numéro d'identification du : 23

danger

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

Étiquettes : 2.1

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 2.1 EmS Code : F-D. S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 203

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 203

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Ouantitá 1

Quantitá 2

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de Acétone (ANNEXE II) signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terro-

rism/explosives/explosivesprecursors/docs/list_of_competent_aut horities_and_national_contact_points_en.pdf

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

РЗа	AÉROSOLS INFLAMMABLES	150 t	500 t
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200 t	500 t
18	Gaz liquéfiés extrêmement inflammables (y compris GPL) et gaz naturel	50 t	200 t

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 84

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-18)

Le produit n'a pas de propriétés CMR

Composés organiques vola-

ils

Directive 2004/42/CE

Teneur en COV en g/l: 710 g/l

Sous-catégorie de produits: Finitions spéciales

Revêtements: Tous types

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version Date de révision: 10.2 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

Valeur limite de COV - 1er échelon (2007): 840 g/l

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 710 g/l

Remarques: contenu en COV sans eau

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées

par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H225
H226
H319
H336
H400
Liquide et vapeurs inflammables.
Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France (INRS)

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version 10.2

Date de révision: 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Aerosol 1	H222, H229	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GALVA SPRAY CLAIR 400 ML

Version Date de révision: 10.2 11.04.2022

Numéro de la FDS: 10660120-00008

Date de dernière parution: 28.09.2021 Date de la première version publiée:

05.07.2012

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR